

Image not found or type unknown



Maison en indivision non vendue

Par **natorp**, le **16/12/2009** à **13:10**

Bjr à tout le forum

Mon amie est divorcée depuis 1 an, la maison qu'elle avait en commun avec son ex est en vente depuis 1 an. Personne ne l'occupe.

Y a-t-il un délai avant qu'elle n'ait à payer une taxe quelconque ?

Nous avons entendu parler de 28% mais sans savoir vraiment sur quoi...

Merci de votre attention

Cordialement, Jean-Marc